



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 9 septembre 2014
Compte rendu affiché le : 15 septembre 2014
Date de la convocation : 28 août 2014

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	34
En exercice :	34	En exercice :	34
Présents :	26	Présents :	26
Votants :	26	Votants :	26

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Mme Janvier C, Lebreton L, Charbonnier A.
CCFL : Mrs Gonon P, Rousset L, Bonnier D, Thizy B et Bouchut S
CCHL: Avenier J P, Duboeuf P, Moralès P, Murigneux P, Villard P, Ferlay M
SEM : Gandilhon M SIE A : Vincent G
Autres communes : Viricel A, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Jacquet A, Rousset E, Pral C, Dumas C, Gonon P

Excusés : Dubois G, Charbonnier G, Thizy G, Deshayes S, Laffont J, Thizy G, Bussière L

Secrétaire de séance : Duboeuf P

N°517 Objet : Décision modificative budget du SPANC

Monsieur le Président explique que lors du vote du budget le 11 mars 2014, la modification des indemnités des élus et donc du Vice-Président en charge du SPANC, n'avait pas été prise en compte, parallèlement une subvention de l'Agence RMC n'avait pas été inscrite. Il est donc nécessaire de prendre la décision modificative suivante sur le budget 2014.

Chapitre 12	dépenses	recettes
Article 6531, indemnité des élus	+ 240 €	
Article 6531, cotisations des élus	+ 10 €	
Chapitre 65		
Article 22 dépenses imprévues	+ 1 540 €	-
Chapitre 70	-	-
748 autres subventions d'exploitation	-	+ 1 790 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent la décision modificative présentée ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140909-517-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2014

Fait à Saint Galmier
Le 10 septembre 2014
Le Président
Jean Yves Charbonnier